



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2021

Présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Catherine CRAMPON, Aurélie SIMON, Jean-Paul VIOLLAT, Jean-Marc DROZDOWSKI, Dorothée BONNEMIN, Christophe ROSIER, Serge FLEURETON.

Absent excusé : Elodie MEDEIROS, Magalie NATY.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Serge FLEURETON est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 26/01/2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2020 :

M. Lefèvre, Maire Adjoint, prend la présidence pour présenter le compte administratif 2020 comme suit

- | | |
|---|------------------------------|
| • Dépenses de fonctionnement : 208 381,60€ | Recettes de fonctionnement : |
| 218 374,34 € | |
| → Soit un excédent de fonctionnement de 9 992,74 € | |
| • Dépenses d'investissement : 16 413,14 € | Recettes d'investissement : |
| 193 285,07 € | |
| → Soit un excédent d'investissement de 176 871,93 € | |

Le compte administratif 2020 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité, à l'exception de Mme le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal est conforme au Compte Administratif.

Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal de valider le compte de gestion qui est alors approuvé à l'unanimité.

4. Vote des subventions et des aides (participation au centre aéré de Nanteuil le Haudouin et à la halte-garderie du SIVOM :

- Participation au centre aéré de Nanteuil-le-Haudouin : En 2020, aucune famille a sollicité notre aide pour ces frais.
Toutefois, Madame le Maire propose tout de même de reconduire cette aide pour 2021, soit 9€ par jour dans la limite de 20 jours par an (sur présentation des factures en juillet et en décembre) en faveur des familles habitant Oignes et dont les enfants sont scolarisés au sein du RPI et fréquentent le centre aéré de Nanteuil-le-Haudouin, les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- Participation à la halte-garderie du SIVOM : Sur le même principe, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour cette année l'aide pour les enfants fréquentant la halte-garderie du SIVOM soit 3€ par heure dans la limite de 30 heures par an et par enfant, sur présentation des factures.

Madame le Maire propose ensuite de baisser l'enveloppe pour les subventions, soit 1000 € au lieu des 1 300 € habituels, n'ayant eu aucune demande à ce jour. Tous les membres présents valident ces décisions.

Concernant les aides allouées aux séniors de plus de 60 ans, comme il l'avait été évoqué lors d'une précédente réunion, les conditions d'attribution vont être réétudiées afin de cibler au mieux les personnes qui en ont réellement besoin.

5. Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif de 35h hebdomadaires en raison d'une charge de travail qui ne fait qu'augmenter ces dernières années.

6. Vote du taux des taxes :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la nouvelle réforme de la taxe d'habitation, un transfert de la part départementale de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) va être opéré. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB. Le taux départemental de TFPB 2020 (21,54%) vient d'additionner au taux communal 2020, ce qui devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Il est donc proposé de valider les taux suivants sans aucune augmentation :

- Taxe foncière bâti 38,32%
- Taxe foncière non bâti 37,65%

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

7. Vote du Budget primitif 2020 :

Le budget primitif est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame le Maire, proposé et voté au chapitre, comme suit

Vision générale : section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions N
	TOTAL DES DEPENSES	354 469.08
011	Charges à caractère général	162 531.08
012	Charges de personnel	74 840
65	Autres charges de gestion courante	75 130
66	Charges financières	300
67	Charges exceptionnelles	1 300
042	Opérations d'ordre entre sections	1 344
014	Atténuations de produits	14 024
22	Dépenses imprévues	20 000
	DEPENSES DE L'EXERCICE	323 324.34
023	Virement à la section d'investissement	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DES RECETTES	354 469.08
-		
013	Atténuations de charges	1 600
70	Produits des services	400
73	Impôts et taxes	109 600
74	Dotations, subventions et participations	63 700
75	Produits de gestion courante	2 000
77	Produits exceptionnels	0.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	182 300
002	Résultat de fonctionnement reporté	172 169.08



Vision générale : section d'investissement

Chap,	Libellé	Propositions N
TOTAL DES DEPENSES		244 581.93
001	Solde d'exécution reporté	0.00
13	Régularisation de subvention	19 586
16	Emprunts et dettes assimilées	5 150
20	Immobilisations incorporelles	30 000
21	Immobilisations corporelles	154 845.93
23	Immobilisations en cours	0.00
20	Dépenses imprévues	35 000
TOTAL DES RECETTES		219 953.95
001	Solde d'exécution reporté	176 871,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	66 366
040	Opération d'ordre entre section	1 344
RECETTES DE L'EXERCICE		244 581.93
021	Virement de la SF	0.00

Subventions accordées :

❖ **Travaux mise en conformité garderie et salle des fêtes :**

Il a été accordé 18 090 € par le Conseil départemental, pour une dépense subventionnable totale de 37 603€ TTC

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

8. Amortissement 2021 :

Madame le Maire rappelle qu'il convient depuis 2019, chaque année, d'amortir la participation financière relative au réseau Oise Très Haut Débit, soit 1 344 Euros par an en dépense et en recette et ce pendant 30 ans.

Validé à l'unanimité.

9. Délibération cadre annuelle pour imputation en section investissement des biens meubles inférieur à 500€ :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour donner autorisation au receveur municipal d'imputer des biens meubles tels que le mobilier, l'ameublement, l'installation de voirie, éclairage public, d'une valeur inférieure à 500 € en section investissement, ce qui permet de récupérer la TVA. Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

10- syndicat d'Energie de l'Oise – Modification statutaire :

La communauté de commune Thelloise a sollicité son adhésion au SE60. En application du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), cette demande doit faire l'objet d'un avis favorable du comité syndical, puis obtenir l'accord de la majorité des membres du syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

11. Conclusion de la convention relative à la mise à disposition des services techniques de la CCPV pour procéder à la vérification des hydrants situés sur le territoire communal :

Afin de procéder à la vérification de nos hydrants, qui est faite depuis 2017 par les services techniques de la Communauté de commune, il est nécessaire de renouveler la convention. Madame le Maire rappelle pour information, que les hydrants doivent être obligatoirement vérifiés tous les deux ans. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et le devis.

12. Informations et questions diverses :

❖ Elections 2021 :

Les élections départementales et régionales auront lieu exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire, en même temps, les dimanches 13 et 20 juin prochain. Deux bureaux de votes bien distincts devront être tenus.

Madame le Maire informe donc que ces élections auront lieu à la salle des fêtes et que la présence de tous les membres du conseil est indispensable.

❖ Commission de contrôle :

Suite aux propositions du Conseil Municipal, Serge FLEURETON a été désigné par la Préfecture membre titulaire de la commission de contrôle et Jean-Marc DROZDOWSKI, suppléant.

La Préfecture a également désigné Sylvain CRUYPELINCK délégué de l'administration et le Tribunal de Senlis a désigné Bernus BONNEMIN.

La Commission devra se réunir avant les élections de juin entre le 21 et le 23 mai.

❖ Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID se réunira le 19 avril prochain.

Pour rappel voici les membres retenus par les services de la Préfecture :

Membres titulaires : Alain CRUYPELINCK, Laurent DEREUDRE, Jean-Paul CERETTI, Christiane AGABSI, Patricia CRAMPON, Sandrine GALLE.

Membres suppléants : Sylvie MEVEL, Christophe LAVADOUX, Benoît THIRY, Stéphanie LECLERE, Elodie COVIN, et un membre hors commune, Guillaume CHARTIER de Silly-le-Long.

❖ Vaccination Covid 19

La communauté de commune a mis en place des sessions de vaccination ouvertes, dans un premier temps, aux plus de 75 ans. Catherine CRAMPON, Adjointe aux actions destinés aux séniors a donc contacté les personnes concernées mais n'a pas eu de retour positif.

Depuis la semaine dernière la CCPV a étendu ces sessions aux plus de 70 ans. Un nouveau listing va être préparé et Mme CRAMPON se chargera de contacter les personnes concernées.

❖ Marquage au sol :

Le devis signé fin 2019 avec les services techniques de la CCPV pour des travaux de marquages au sol a été réactualisé afin d'être réalisés au plus tôt.

Le devis a donc été complété comme suit :

- La création de deux arrêts de bus
- La réfection d'un arrêt de bus
- La réfection d'une place PMR
- La création de cinq places de stationnement
- La création de deux logos limitation 30km/h au sol (offert suite à l'attente d'exécution entre la signature du devis initial et le retour de la convention)

La fourniture, la livraison des matériaux et la mise à dispositions des agents est pris en charge par la CCPV.

Le montant total TTC s'élève à 1 943.72€.



❖ **Contentieux PLU :**

Madame le Maire informe qu'un recours en appel a été déposé suite à la décision rendu par le Tribunal Administratif d'Amiens en juin 2020. L'avocat de la commune est en charge de ce dossier.

❖ **Personnel communal :**

M. Rémy Leroquais, qui a déjà travaillé à plusieurs reprises sur la commune, a débuté un nouveau contrat le 29 mars. Celui-ci a été établi en association avec le Pôle Emploi sous la forme d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) pour une durée de 12 mois à raison de 20h hebdomadaires. L'état rembourse 40% du salaire versé.

❖ **Distributeur à pain :**

Un sondage a été distribué à l'ensemble des administrés afin de connaître leur avis sur la pose d'un distributeur à pain et viennoiseries. A ce jour 40 réponses ont été retournées en mairie, tous avec un avis favorable.

Aurélie SIMON va donc se charger de recontacter le boulanger intéressé et préparer la convention.

❖ **Commission des travaux :**

Les membres de la commission des travaux ont eu plusieurs rendez-vous relatifs aux projets de travaux et d'aménagement évoqués lors du dernier conseil municipal. Ils ont rencontré, entre autres, M. GOSDA du bureau d'étude ingénierie Sécurité Routière situé à Compiègne, sur les conseils de M. LALOI de l'ADTO-SAO, pour une éventuelle étude de la circulation.

M. GOSDA a proposé une réunion en distanciel avec l'ensemble du conseil municipal afin d'expliquer à tous l'intérêt de mener cette enquête.

Dans le même temps M. LALOI nous a fait parvenir un devis pour la réfection de la cour d'école, de l'impasse des écoles, de la place de la mare et une partie de la rue des fontaines ainsi que des trottoirs afin d'envisager des travaux sur les prochaines années si possible.

Des devis ont été établis pour le changement du portail du stade qui permettra un accès piéton plus sécurisant et d'y installer la borne à verre qui a été déplacée provisoirement Route de Oissey afin de libérer l'espace autour de la mare en attendant un aménagement.

Plusieurs marbriers ont également été contactés afin de restaurer et déplacer le monument aux morts à l'arrière de l'église ce qui permettra de sécuriser les cérémonies.

Les membres de la commission travaux ont également rencontré des représentants du CAUE60 pour obtenir aide et conseil sur les aménagements de loisirs envisagés au stade.

De plus, Madame le Maire informe qu'un dossier pour les travaux d'isolation du préau de l'école a été déposé auprès de la CCPV, que dans le cadre du Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026.

❖ **Questions diverses :**

Pour répondre aux questions posées par M. Viollat, Madame le Maire informe que les courriers pour l'entretien du lotissement la mare d'en haut ont été envoyés aux six propriétaires le 15 décembre dernier. L'un d'entre eux nous a répondu en précisant avoir échangé avec son notaire et être en attente d'un retour de sa part, puisqu'il semblerait que l'association de copropriétés n'ai pas été créée au moment de la vente des terrains comme ils le pensaient.

Concernant les problèmes de végétations trop hautes, tous ont effectué rapidement les coupes sauf le propriétaire mis en demeure qui n'a réceptionné son courrier en main propre que le 21 janvier 2021 (après le retour du courrier envoyé en recommandé et non réclamé par ses soins) et qui a donc trois mois à compter de la remise pour entreprendre la taille.

Comme expliqué lors du dernier conseil municipal, une saisine de la DREAL a été établie en fin d'année 2020 pour les abords du garage pollués. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de leur retour.

Séance levée à 22h15.